



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20251204-25_01559-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 04 décembre 2025 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 16

Conseillers représentés : 2

Date de convocation : 27 novembre 2025

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVÉ, M. Julien ANCKLY, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés sans pouvoir : Mme Véronique IFFER, pouvoir à M. Maxime KERN

Mme Paola DI MICHELE, Mme Michèle NAVÉ

Absente sans pouvoir : Mme Sabrina KIMMICH, Mme Carole METZ

Objet : Demande de subvention DSIL pour le remplacement de la chaudière de l'école maternelle

M. le Maire indique qu'il y a lieu de procéder au remplacement de la chaudière de l'école maternelle, qui est très ancienne et qui présente des signes de mauvais fonctionnement.

Plusieurs entreprises ont été consultées, et il a été décidé de retenir la proposition de l'entreprise VONTHRON, pour un montant prévisionnel de 36 188.37 € HT.

Cette entreprise prévoit d'installer une chaudière basse température, avec 3 parcours de fumées basse température, d'une puissance maxi 120 kW, avec un changement du réseau de distribution.

La commune sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 40 %.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

- ETAT (DSIL 40 %) 14 475.35 €
- Commune de Gries 21 713.02 €

*Vu la proposition de la Commission des Finances du 02 décembre 2025,
Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,*

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la DSIL 2026, d'un montant de 14 475.35 €,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 08 décembre 2025
Publiée ou notifiée le 08 décembre 2025

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Agnès GUILLAUME

